

5532/75

Joseph Chiff.

Pastel de L. Dorcy.

att. oeuvre.

Bruxelles, le 30 mai 1920.

Colonel,

Nous avons bien reçu votre lettre du 28 mai par laquelle vous signalez à notre attention un pastel que vous dites être de la main du peintre François Porcy. Notre qualité de fonctionnaire nous interdit d'accepter votre offre. Mais puisque vous pensez que cette oeuvre est digne d'un musée, voulez-vous, suivant l'usage établi, nous l'envoyer à vos frais, risques et périls, à l'administration du Musée, 2 rue du Musée ? Nous la soumettrons volontiers à la Commission directrice, lors de sa prochaine séance.

Il va de soi qu'il ne peut résulter du fait de cet envoi aucune responsabilité ni aucun engagement pour l'administration du Musée.

Veuillez agréer, Colonel, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Joseph Thys,
Lieutenant Colonel honoraire du corps de L'Intendance Belge,
rue Weyenberg, 12^a
E./V.

Bruxelles, le 18 mai 1923.

Monsieur H. Laes,
Secrétaire du Musée Royal des Beaux-Arts
rue St Boniface - 9

Monsieur.

Monsieur le Secrétaire,

Je possède, chez moi, un pastel du peintre français Dorcy
(début du 19^e siècle) qui constitue une pièce de musée, j'en
demande 2000 francs net, mais si l'intermédiaire se
trouve dans les conditions voulues pour agréer une
commission, celle-ci est de 20 %, soit 400 francs.

Dans le cas où la chose vous intéresserait, j'ai chez moi
tous les jours à 6 heures - ou à une autre heure, si vous
en exprimez le désir.

Avec, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma
considération distinguée

